

c'est vrai. Toutefois, lorsque le projet de loi traitant de cette très importante question est débattu au Parlement, nous constatons que le ministre responsable, c'est-à-dire le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), n'est pas suffisamment intéressé pour se présenter à la Chambre et écouter ce que les députés ont à dire.

● (4.10 p.m.)

Hier s'est ouvert le débat sur ce bill, débat qui s'est poursuivi pendant une heure et demie. Mais le ministre était absent. Cet après-midi, nous avons repris le débat qui a duré une heure. Le ministre n'était pas présent à l'ouverture du débat. Il s'est ensuite montré pendant exactement cinq minutes et demie—je l'ai chronométré—et il s'est de nouveau esquivé. Pendant les quelques instants qu'il a passés à la Chambre, il n'a pas écouté un mot de ce qu'ont dit les députés car il bavardait d'autre chose avec un voisin. Le gouvernement prétend s'intéresser vivement au bien-être du peuple canadien et, en particulier, aux effets de la pollution sur la vie des gens. Or, quand le bill est débattu à la Chambre, il n'y a qu'un membre du cabinet présent, et le ministre responsable outrage la Chambre, son ministère et la loi en ne daignant pas assister à la séance et écouter le débat en cours. Cette insulte au Parlement illustre l'importance que le gouvernement attache à la question.

Pour assurer le succès de notre lutte contre la pollution au Canada, trois choses me paraissent nécessaires. Premièrement, nous devons faire disparaître la cause principale du manque d'action jusqu'à ce jour qui réside, à mon avis, dans la confusion entre les cinq ministères fédéraux qui ont des responsabilités en la matière. Ce sont les ministères des Transports, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Pêches et des Forêts, des Affaires indiennes et du Nord canadien et de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a aussi la confusion qui règne entre le gouvernement fédéral et les dix gouvernements provinciaux. Deuxièmement, nous devons travailler de concert avec le gouvernement des États-Unis et les gouvernements des États situés en bordure des eaux limitrophes entre les deux pays afin d'élaborer des mesures antipollution aussi semblables que possible de part et d'autre de la frontière. La raison en est que la pollution ne s'arrête pas au milieu des eaux et il est inutile pour nous d'adopter

des mesures efficaces si les gouvernements américains n'adoptent pas des mesures également efficaces pour enrayer la pollution de leur côté de la frontière.

Pour ceux d'entre nous qui ont eu la chance de faire partie de la délégation canadienne qui s'est rendue à Washington il y a quelques semaines pour rencontrer nos homologues américains et discuter de questions d'intérêt commun, il a été intéressant de noter la priorité accordée à la pollution. Elle venait en tête de liste. Les parlementaires des deux pays considèrent que c'est le problème essentiel de notre époque. Nous nous sommes attelés immédiatement à la tâche. Les deux délégations sont convenues à l'unanimité qu'il était absolument indispensable que les gouvernements des provinces et des états, le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement des États-Unis travaillent en collaboration étroite afin que les lois adoptées de chaque côté de la frontière soient aussi semblables que possible pour une lutte commune et victorieuse contre la pollution.

La troisième chose que nous devons faire afin que notre lutte contre la pollution ait des chances de succès est de prendre certains arrangements financiers permettant aux industries et aux municipalités qui jettent leurs déchets dans nos rivières de se procurer la machinerie coûteuse requise pour enlever les polluants de leurs déchets avant de les jeter. Pour réaliser le premier objectif que j'ai mentionné—la coordination des efforts des gouvernements fédéral et provinciaux et du gouvernement des États-Unis—je pense que le Canada devra créer un organisme fédéral pour coordonner le combat contre la pollution aux niveaux fédéral et provincial. Faute de mieux, on pourrait appeler cet organisme «Environnement Canada» et il serait sous la juridiction d'un ministre afin d'éliminer dans la mesure du possible la confusion qui règne actuellement entre les cinq ministères fédéraux chargés des mesures contre la pollution et les dix gouvernements provinciaux avec lesquels Ottawa doit coopérer.

Le ministre responsable d'un organisme comme Environnement Canada veillerait à coordonner les efforts des provinces et des états que baignent les mêmes eaux, et ceux du gouvernement fédéral et du gouvernement américain, afin d'atteindre l'objectif qui constitue, nous en convenons tous, la condition *sine qua non* de la réussite des mesures antipollution. Ce genre de coordination n'existe